

DELIBERATION du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 13 Mars 2018

Délibération n°20 - 2018 relative au Compte financier de l'exercice 2017

VU le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3-IV-2°,

VU les articles R719-101 à R719-104 du code de l'éducation,

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1 : Le Conseil d'Administration approuve le compte financier 2017 incluant les éléments d'exécution budgétaire et comptable suivants :

1. Eléments budgétaires

2034 ETPT sous plafond et 276 ETPT hors plafond

	Comptes agrégés	Budget principal	SAIC	CFA	FONDATION
Autorisations d'engagement	195 356 438,48	191 199 858,09	1 957 710,95	2 175 481,84	23 387,60
Crédits de paiement	192 623 620,93	188 340 799,35	2 079 135,64	2 180 521,24	23 164,57
Recettes	195 051 472,15	190 333 560,70	1 983 401,85	2 654 509,73	80 000,00
Solde budgétaire	2 427 851,22	1 992 761,35	-95 733,79	473 988,49	56 835,43

2. Eléments d'exécution comptable

	Comptes agrégés	Budget principal	SAIC	CFA	FONDATIO N
Variation de trésorerie	1 887 787,44	2 366 059,67	-199 273,14	-335 834,52	56 835,43
Résultat patrimonial	1 473 239,31	1 341 998,75	279,73	155 536,08	-24 575,25
Capacité d'autofinanceme nt	6 594 643,71	6 229 697,73	233 034,10	156 487,13	-24 575,25
Variation de fonds de roulement	3 792 662,47	2 328 080,49	111 670,10	157 487,13	1 195 424,75

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	22
Membres en exercice	36	Membres représentés	9
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	9		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	22	Contre	0	Abstentions	9

Délibération adoptée

Visa du Pré-una

Document en annexe au présent extrait : Compte financier 2017

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : 19-03-2018

Document mis en ligne le : 49-03 · 2018